

Conseil général du 14 décembre 2021

Rapport du Conseil communal

4. Délibérations sur le budget 2022

Comparaison 2020, 2021 et 2022

Le budget 2020 était équilibré avec un petit bénéfice attendu de 5'300 francs.

La crise sanitaire a rendu impossible la présentation d'un budget équilibré pour 2021 (344'000 francs de déficit en prélevant 56'000 francs dans la réserve de politique budgétaire).

La situation est très similaire pour 2022. Le résultat déficitaire de 293'400 francs (en prélevant 120'000 francs dans la réserve de politique budgétaire) peut être qualifié de satisfaisant au vu du contexte très défavorable. L'estimation budgétaire est susceptible de réserver des variations plus importantes qu'à l'accoutumée. Même si le budget a été réalisé avec le même sérieux que les années précédentes, les incertitudes sont actuellement grandes.

Taxes et quotité

Les taxes restent inchangées. Le Conseil communal et la commission des finances tiennent à éviter toute augmentation lors de cette crise sanitaire afin de ne pas péjorer les finances des ménages qui sont parfois déjà lourdement affectées par la pandémie.

Les principales variations

- Le budget des immeubles (2128) est en nette baisse (90'000 francs de dépenses en moins). C'est le résultat combiné d'une baisse des amortissements, de la consommation de combustibles fossiles et d'une estimation plus précise à la baisse des différentes rubriques.
- Le budget de la crèche qui est en hausse doit être « corrigé » d'une dépense de 47'000 francs (5455.30101.02) pour l'encadrement spécialisé. En effet, ce montant sera entièrement pris en charge par le canton. Finalement, l'augmentation réelle de 16'000 francs est à mettre en perspective avec des dépenses totales de 1,5 million pour l'institution.

Les services communaux

Les services communaux ne sont plus séparés et considérés de la même manière avec le MCH2.

- Le SIS et les cimetières sont toujours financés par, respectivement, la « taxe de pompe » et les inhumations. Toutefois, ils ne sont plus liés à des fonds et les manques de financement impactent directement le compte de fonctionnement. Pour les cimetières, le déficit est de 15'000 francs (771). Pour les SIS, les comptes sont équilibrés.
- Les services de l'assainissement des eaux, de l'approvisionnement en eau de Vermes et la gestion des déchets restent intégralement financés par les taxes prélevées. Les prélèvements ou versements dans les fonds se font désormais tout à la fin de la comptabilité au 9991 (clôture). L'assainissement des eaux termine avec un bénéfice de 158'400 francs. L'approvisionnement en eau prévoit aussi un excédent de produits de 7'700 francs. Un bénéfice de 27'250 francs est prévu pour le service des « déchets ». A noter que ce bénéfice est obtenu grâce à un versement extraordinaire du SEOD qui redistribue une partie de sa fortune aux communes membres (+32'000 francs).

Impositions

La rubrique 9100 (impôts directs des personnes physiques) est en hausse de 250'000 francs. En revanche, la rubrique 9101 (impôts des personnes morales) est en baisse de 60'000 francs.

La péréquation financière est encore revue à la baisse à 1,14 million (1,23 million en 2021). Notre indice des ressources reste très bas et stable à 69% de la moyenne cantonale. Donc, cette baisse de la péréquation financière ne s'explique pas par une amélioration de notre indice des ressources. L'explication la plus probable est la baisse de revenus dans les communes riches qui contribuent à alimenter la péréquation.

De manière générale, l'imposition est en hausse de 57'000 francs environ par rapport à 2021. Cette hausse ne compense de loin pas la baisse prévue en 2021 par suite de l'effet COVID. Donc, après 2 années, nous n'avons pas rattrapé le niveau d'avant COVID...

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire

Le tiers de notre réserve de politique budgétaire, soit 120'000 francs, est prélevée afin d'améliorer le résultat. Notre fortune étant encore suffisante, le CC et la commission des finances jugent utile de conserver les 2/3 de cette réserve en vue des années futures, car il semble que l'impact de la pandémie sera persistant.

Répartition des charges entre canton et communes

Il est encore et toujours primordial et urgent de faire avancer le dossier de la répartition des charges entre canton et communes et celle de la péréquation. **Le principe du « qui commande paie » n'est actuellement pas respecté puisque nous ne pouvons pas agir sur ces charges liées qui dépendent des décisions du canton.** De plus, le montant que nous recevons

de la péréquation est insuffisant en comparaison à la manne disponible dans les communes plus aisées que la nôtre. (Pour rappel, notre indice des ressources se situe à 69% de la moyenne JU et la péréquation actuelle ne compense qu'une petite partie de cette disparité !)

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement est de 557'000 francs. C'est là l'indicateur le plus fiable pour constater l'importance de la crise qui nous affecte. En effet, ces dernières années, ce montant était en moyenne de 1,3 million.

Malgré cette baisse, le CC est convaincu que la commune doit soutenir l'économie en ces temps difficiles. Effectuer la totalité des investissements prévus (voir liste annexe) reste un des moyens les plus sûrs pour soutenir l'économie locale. Ces investissements sont dans tous les cas indispensables, soit au point de vue de la transition écologique soit simplement pour maintenir l'état de nos infrastructures. Le montant total des investissements, qui vous est proposé et qui impacte le compte de fonctionnement, est de 875'000 francs.

Pour rappel, fin novembre, deux investissements importants ont été approuvés par voie populaire :

- 1) L'assainissement énergétique de l'école primaire de Vicques (Geneveret) pour 1,1 million de francs.
- 2) Un crédit cadre de 3,6 millions pour l'ESVT financé à 45% par Val Terbi. Cela représente un investissement moyen de 320'000 francs par an pendant 5 ans.

A noter que ce manque de capacité d'investissement ne sera pas tenable à moyen-long terme. En effet, une commune de la taille de la nôtre répartie sur 4 villages ne peut décemment pas se contenter d'une capacité d'investissement annuelle de l'ordre du demi-million de francs.

Bourgeoisies

Pas de commentaire particulier.

Commentaires

Le budget 2022 proposé est déficitaire. Cependant, grâce aux bons exercices réalisés lors des dernières années, en période de haute conjoncture, Val Terbi a les moyens d'assumer ces comptes déficitaires afin de soutenir l'économie par une action anticyclique. En effet, la fortune de notre commune fin 2020 est de 1,63 million de francs. Celle-ci nous permet d'absorber le déficit prévu sans péjorer trop fortement notre capacité financière à long terme.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2022 (communal et bourgeois), les taxes 2022 et le budget des investissements 2022.

5. Nomination dans diverses commissions

Commission bourgeoise de Vicques

Sandra Charmillot de Vicques nous a fait part de sa démission de cette commission pour le 31 décembre 2021. Pour la remplacer, la commission s'est approchée de Laurent Steulet, domicilié à Vicques, qui accepte le défi. In fine, il appartient au Conseil général d'approuver cette nomination.

Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

Le Conseil communal a pris acte de la démission de Cédric Dubois de Vermes pour le 31 décembre 2021. Le Conseil communal a reçu la candidature de M. Nicolas Stebler de Vicques.

Commission d'école du cercle scolaire Haut Val Terbi

Christelle Guélat-Koller de Montsevelier a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2021 également. Aucune proposition n'a été enregistrée à ce jour pour reprendre son mandat.

Vicques, le 30 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Claude-Alain Chapatte
Président



Catherine Comte
Secrétaire